

## Compte rendu de la réunion des parents Saint Germariens d'enfants scolarisés

Vendredi 26 septembre 2014 à 20h30 à la Salle des fêtes

*Note : la réunion a pour but de recueillir les questions et les remarques relatives à la vie des enfants du village et notamment la vie et les transports scolaires, l'organisation extra-scolaire, les animations et la sécurité routière dans le bourg.*

### 1) Vie scolaire

#### *Temps libre à l'école - Cantine*

Plusieurs parents soulèvent un problème de surveillance en classe de maternelle à l'école publique de Ménigoute dans le créneau horaire de 12h45 à 13h15. Il s'agit d'un temps libre après la cantine et avant la reprise de la classe, qui est donc du ressort de la commune. Une seule personne (ASEM) est en charge de la surveillance de la trentaine d'enfants ce qui est, selon cette personne, ingérable. Une requête a été formulée courant mai-juin à la mairie de Ménigoute. Toutefois, aucune réponse n'a été apportée. L'ASEM a sollicité les parents la semaine dernière pour leur faire part de ses difficultés et des conditions précaires dans lesquelles leurs enfants sont gardés.

Une autre question est apparue concernant le service de cantine. En effet, les enfants de maternelle qui fréquentent la cantine du collège n'ont pas de mobilier adapté à leur taille et mangent donc à genoux. Ce problème semble avoir déjà été soulevé et a abouti à plusieurs suggestions : achat de mobilier de petite taille, achat de réhausseurs, achat d'une table réglable en hauteur (etc) qui n'ont pu être concrétisées car chaque solution implique des contraintes.

M. le Maire va rédiger un courrier à l'attention de M. le Maire de Ménigoute afin de l'alerter sur ces deux faits en confirmant l'accord de principe de la commune pour prendre en charge ce surcoût, au prorata du nombre d'élèves Saint Germariens (lettre adressée le 30/09).

#### *RPI*

La répartition des classes au sein de notre RPI est prévue comme suit :

- Maternelle : PS – MS – GS à l'école publique de Ménigoute,
- Primaire : CP – CE1 à l'école publique de Vasles,
- Primaire : CE2 – CM1 – CM2 à l'école publique de Ménigoute.

Or, l'augmentation du nombre d'enfants en classe de maternelle impose un éclatement des effectifs de l'école de Ménigoute pour envoyer une partie des élèves de GS à Vasles. Il en résulte d'importants changements pour ces jeunes élèves (5 ans) qui changent à la fois d'école, d'instituteur, d'encadrement, de camarades et doivent prendre le bus pour se rendre à Vasles. La contrainte est d'autant plus lourde pour les enfants de Saint Germier qui doivent prendre 2 bus (Saint Germier > Ménigoute puis Ménigoute > Vasles) soit plus de 45 min de transport aller et 45 min retour. De plus, les chiffres démontrent que, dès le CP, certains parents optent pour une scolarisation à l'extérieur du RPI (d'où des choix vers Pamproux, ou St Maixent l'École). Se pose donc la question de savoir si c'est l'option Vasles qui les incitent à quitter le RPI ? Les parents présents à la réunion invoquent qu'une scolarisation complète à Ménigoute simplifierait les choses mais n'est envisageable qu'à la condition d'instituer des classes doubles. Cette option n'a pas la préférence des instituteurs.

M. le Maire et son adjointe prennent note des remarques des parents et en feront part au Conseil.

### 2) Organisation extra-scolaire et transports

La modification des rythmes scolaires induit des changements complexes dans « l'après » école avec la mise en place des APS, des AEPS et des nouveaux horaires des bus. De plus, chaque secteur est souvent géré par des institutions différentes (ex : APS par la CCPG, transports scolaires par le Département) ce qui ne facilite pas leur organisation.

Les enfants scolarisés à Ménigoute et qui prennent le bus pour rentrer à Saint Germier le soir doivent attendre le bus en provenance de l'école de Vasles pendant 15 minutes environ. Actuellement, ces enfants sont conduits en garderie de Ménigoute pour un temps restreint (10 minutes) en attendant le bus. Cette prise en charge assure évidemment des conditions de confort et de sécurité qui n'existent pas si les enfants devaient attendre le bus

seuls sur le trottoir. Tout en reconnaissant la réalité de l'utilisation du service de garderie, les parents réfutent le paiement du forfait annuel maximum, soit plus de 100 euros par enfant. D'autre part, il est soulevé que ce problème n'existerait pas si tous les enfants étaient scolarisés à Ménigoute et non répartis entre Ménigoute et Vasles.

M. le Maire va, dans un premier temps, solliciter les services de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine pour négocier la mise en place d'un forfait « Saint Germarien » qui tienne compte de l'utilisation du service de garderie pour une durée restreinte de 15 minutes (lettre adressée le 30/09).

### **3) Sécurité**

Il est annoncé aux parents qu'une Commission Sécurité menée par M. Francis Glorie, Conseiller, et ouverte à tous les habitants, va être instituée très prochainement pour aborder les questions de la circulation dans le village. Les parents sont d'autant plus conviés à y participer que le point litigieux de la marche arrière du bus scolaire dans le bourg le matin et le soir y sera abordé. Un changement d'emplacement de l'abribus, une modification des horaires, la mise en place de ralentisseurs, ou une modification du trajet du bus sont à débattre.

Une lettre d'invitation indiquant la date et le lieu de cette Commission sera jointe au compte rendu de la présente réunion.

### **4) Animations**

Lors des dernières élections, les Saint Germariens ont fait part de leur souhait de voir de nouvelles animations et rencontres entre les habitants pour renforcer le « mieux vivre ensemble ». La question des activités à destination des enfants est posée aux parents présents. La majorité indique que leurs enfants participeraient aux éventuelles nouveautés. Toutefois, il est mentionné que ce type d'animations existait auparavant et s'est essoufflé par manque de bénévoles. Il y a une volonté de voir revivre des temps partagés à des moments privilégiés (Noël, Chandeleur, Pâques, etc) mais qui doivent être mesurés compte tenu de la petite taille de notre village. Il est proposé de se rapprocher du Centre Socio-Culturel des Forges (CSC) qui organise des animations de ce genre (un Noël des enfants est prévu par rotation dans chaque commune du RPI) et recherche régulièrement de nouveaux partenariats.

M. le Maire et son adjointe prennent note des remarques et suggestions pour information du Conseil et action.

Les différents points ayant été discutés, la réunion est levée à 22h30.